

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

**OBJET** : Aide financière pour l'exercice 2016 aux établissements publics et associatifs d'hébergement pour personnes âgées du département des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder des subventions d'investissement en faveur des établissements mentionnés dans le rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacun des établissements la convention correspondante dont le projet est joint en annexe du rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

La dépense totale d'un montant de 1 257 543 € sera financée sur l'autorisation de programme 2016-10248E au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée